

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration

Du 11 décembre 2023

Le Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le lundi 11 décembre 2023 à 15 H 00 en son siège social, sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : MM. OSMOND, DESROSIERS (parti à 16H55), Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, Conseillers Départementaux.
Mmes GOBLET, LAFLEURE (partie à 16H40), MM. PAUL, RUEL, GARCERA, Mmes DUPONT, CHARRIER, MARCHAIS, M. RUELLAND, Mme GRASSIN, MM. THOMAS, MARTINS COIMBRA, LANDEMAINE, Administrateurs.
Mme JEANDROT de la Direction Départementale des Territoires représentant Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire
M. PONDVILLE du Comité Social et Économique de VAL TOURAINE HABITAT

Assistés de : M. TRIOLLET, Directeur Général
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et Proximité
Mme AVRIL, Assistante de Direction

Étaient absents : Mme CHAIGNEAU qui avait donné pouvoir à Mme ARNAULT
Mme PINSON qui avait donné pouvoir à M. PAUL
Mme GAURIER qui avait donné pouvoir à M. OSMOND
M. TRYSTRAM
Mme BOISSÉ qui avait donné pouvoir à Mme GRASSIN
Mme LAFLEURE (partie à 16H40) qui avait donné pouvoir à M. GARCERA
M. DESROSIERS (parti à 16H55) qui avait donné pouvoir à Mme DEVALLÉE
M. AGEZ du Cabinet Fiducial Audit, Commissaire aux Comptes (excusé)
Mme DE MORGAN, Directrice du Développement et de l'Aménagement (excusée)
M. GRUBER, Directeur du Patrimoine Durable (excusé)

X

X

X

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL RELATIVES AUX OPÉRATIONS DE GESTION DE TRÉSORERIE ET DE SOUSCRIPTIONS D'EMPRUNTS

Aux termes de l'article R 421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation : « Le Directeur Général peut, par délégation du Conseil d'Administration, et dans les limites fixées par lui, être chargé de souscrire les emprunts et de réaliser les opérations utiles à leur gestion, et de recourir aux crédits de trésorerie. Il peut également, dans les mêmes conditions, réaliser les opérations relatives au placement des fonds de l'Office. Il rend compte de son action en la matière, au Conseil d'Administration, à la plus prochaine réunion de ce Conseil ».

Le Conseil d'Administration a désigné Monsieur TRIOLLET en qualité de Directeur Général lors de sa séance du 26 novembre 2012.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration a donné délégation au Bureau lors de cette séance pour autoriser les emprunts et décider des orientations générales en matière de placement de fonds appartenant à l'Office, des opérations utiles à la gestion de la dette et des opérations de gestion de trésorerie. .../...

Lors du Conseil d'Administration du 12 décembre 2022, le Directeur Général a reçu délégation relative aux opérations de Trésorerie :

- Réaliser les opérations utiles à la gestion de trésorerie, notamment pour les placements à long terme pour un montant de 30 % de la trésorerie disponible,
- Recourir si nécessaire aux crédits de trésorerie,
- Réaliser les opérations relatives aux placements des fonds de l'Office,
- En cas d'urgence, à réaliser les opérations utiles à la gestion des emprunts.

Il est proposé au Conseil d'Administration de renouveler cette délégation.

Lors de ce même Conseil d'Administration, le Directeur Général a également reçu délégation pour les souscriptions d'emprunts et pour les opérations utiles à leur gestion afin de fluidifier les relations de l'Office avec la Banque des Territoires et tout autre établissement bancaire susceptible de financer les opérations de VAL TOURAINE HABITAT. Il est également proposé au Conseil d'Administration de renouveler cette délégation.

La souscription des emprunts concernera des opérations qui auront, elles-mêmes, déjà fait l'objet d'une autorisation du Bureau du Conseil d'administration.

Le Directeur Général rendra compte de son action en la matière, au Conseil d'Administration, à la plus proche réunion de ce Conseil.

Décision

La Présidente met aux voix à main levée :

Opposition : (0 voix)

Abstention : (0 voix)

Vote pour : (22 voix) Mme ARNAULT (+ pouvoir de Mme CHAIGNEAU), MM. OSMOND (+ pouvoir de Mme GAURIER), DESROSIERS, Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, GOBLET, LAFLEURE, MM. PAUL (+ pouvoir de Mme PINSON), RUEL, GARCERA, Mmes DUPONT, CHARRIER, MARCHAIS, M. RUELLAND, Mme GRASSIN (+ pouvoir de Mme BOISSÉ), MM. THOMAS, MARTINS COIMBRA, LANDEMAINE.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité des présents ou représentés, renouvellent les délégations de compétences au Directeur Général relatives aux opérations de gestion de trésorerie et de souscriptions d'emprunts.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration

Du 11 décembre 2023

Le Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le lundi 11 décembre 2023 à 15 H 00 en son siège social, sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : MM. OSMOND, DESROSIERS (parti à 16H55), Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, Conseillers Départementaux.
Mmes GOBLET, LAFLEURE (partie à 16H40), MM. PAUL, RUEL, GARCERA, Mmes DUPONT, CHARRIER, MARCHAIS, M. RUELLAND, Mme GRASSIN, MM. THOMAS, MARTINS COIMBRA, LANDEMAINE, Administrateurs.
Mme JEANDROT de la Direction Départementale des Territoires représentant Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire
M. PONDVILLE du Comité Social et Économique de VAL TOURAINE HABITAT

Assistés de : M. TRIOLLET, Directeur Général
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et Proximité
Mme AVRIL, Assistante de Direction

Étaient absents : Mme CHAIGNEAU qui avait donné pouvoir à Mme ARNAULT
Mme PINSON qui avait donné pouvoir à M. PAUL
Mme GAURIER qui avait donné pouvoir à M. OSMOND
M. TRYSTRAM
Mme BOISSÉ qui avait donné pouvoir à Mme GRASSIN
Mme LAFLEURE (partie à 16H40) qui avait donné pouvoir à M. GARCERA
M. DESROSIERS (parti à 16H55) qui avait donné pouvoir à Mme DEVALLÉE
M. AGEZ du Cabinet Fiducial Audit, Commissaire aux Comptes (excusé)
Mme DE MORGAN, Directrice du Développement et de l'Aménagement (excusée)
M. GRUBER, Directeur du Patrimoine Durable (excusé)

X

X

X

DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU BÉNÉFICE DE L'UN DES DIRECTEURS ET EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT SIMULTANÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR DÉSIGNÉ

Conformément à l'article R 421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation, il est rappelé qu'« En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général, ses pouvoirs sont assumés par l'un des directeurs ou chefs de service, désigné par le Conseil d'Administration ».

Il est proposé au Conseil d'Administration de désigner Madame Véronique BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe Affaires Générales, pour exercer tous les pouvoirs de Monsieur Jean Luc TRIOLLET, Directeur Général, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

Aussi, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur TRIOLLET, Directeur Général, et de Madame Véronique BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe Affaires Générales, il est proposé au Conseil d'Administration de désigner Madame Tiphaine ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et Proximité, pour exercer tous les pouvoirs de Monsieur Jean Luc TRIOLLET, Directeur Général.

.../...

Décision

La Présidente met aux voix à main levée ces propositions :

Opposition : (0 voix)

Abstention : (0 voix)

Vote pour : (22 voix) Mme ARNAULT (+ pouvoir de Mme CHAIGNEAU), MM. OSMOND (+ pouvoir de Mme GAURIER), DESROSIERS, Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, GOBLET, LAFLEURE, MM. PAUL (+ pouvoir de Mme PINSON), RUEL, GARCERA, Mmes DUPONT, CHARRIER, MARCHAIS, M. RUELLAND, Mme GRASSIN (+ pouvoir de Mme BOISSÉ), MM. THOMAS, MARTINS COIMBRA, LANDEMAINE.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité des présents ou représentés, désignent :

- Madame Véronique BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe Affaires Générales, pour exercer tous les pouvoirs de Monsieur Jean Luc TRIOLLET, Directeur Général, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ;
- Madame Tiphaine ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et Proximité, pour exercer tous les pouvoirs de Monsieur Jean Luc TRIOLLET, Directeur Général, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur TRIOLLET, Directeur Général, et de Madame Véronique BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe Affaires Générales.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration

Du 11 décembre 2023

Le Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le lundi 11 décembre 2023 à 15 H 00 en son siège social, sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : MM. OSMOND, DESROSIERS (parti à 16H55), Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, Conseillers Départementaux.
Mmes GOBLET, LAFLEURE (partie à 16H40), MM. PAUL, RUEL, GARCERA, Mmes DUPONT, CHARRIER, MARCHAIS, M. RUELLAND, Mme GRASSIN, MM. THOMAS, MARTINS COIMBRA, LANDEMAINE, Administrateurs.
Mme JEANDROT de la Direction Départementale des Territoires représentant Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire
M. PONDVILLE du Comité Social et Économique de VAL TOURAINE HABITAT

Assistés de : M. TRIOLLET, Directeur Général
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et Proximité
Mme AVRIL, Assistante de Direction

Étaient absents : Mme CHAIGNEAU qui avait donné pouvoir à Mme ARNAULT
Mme PINSON qui avait donné pouvoir à M. PAUL
Mme GAURIER qui avait donné pouvoir à M. OSMOND
M. TRYSTRAM
Mme BOISSÉ qui avait donné pouvoir à Mme GRASSIN
Mme LAFLEURE (partie à 16H40) qui avait donné pouvoir à M. GARCERA
M. DESROSIERS (parti à 16H55) qui avait donné pouvoir à Mme DEVALLÉE
M. AGEZ du Cabinet Fiducial Audit, Commissaire aux Comptes (excusé)
Mme DE MORGAN, Directrice du Développement et de l'Aménagement (excusée)
M. GRUBER, Directeur du Patrimoine Durable (excusé)

X

X

X

AUTORISATION À LA PRÉSIDENTE ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ESTER EN JUSTICE

Conformément à l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires de l'Office, et notamment le 11° « *Autorise, selon le cas, le président ou le directeur général à ester en justice, en application des articles R 421-17 ou R 421-18* ».

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Présidente et/ou le Directeur Général à ester en justice conformément à l'article ci-dessus.

Il est rappelé qu'en cas d'urgence, ou lorsqu'il s'agit d'une action en recouvrement d'une créance, le directeur général peut intenter une action en justice sans cette autorisation.

Le décret du 26 avril 2022 relatif à la gouvernance des OPH a modifié notamment le point 11 de l'article R 421-16 du CCH en stipulant que :

« *Le directeur général peut être chargé pour la durée de l'exercice de ses fonctions d'intenter au nom de l'office les actions en justice ou de le défendre dans les cas définis par le conseil d'administration. Cette autorisation du conseil d'administration doit intervenir à chaque nouvelle désignation de ses membres intervenant en application du 1 de l'article R. 421-8. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à cette autorisation.* »

.../....

Le Conseil d'Administration sera invité à délibérer annuellement sur cette délégation et sera informé des actions en justice menées dans l'intérêt de VAL TOURAINE HABITAT.

Décision

La Présidente met aux voix à main levée :

Opposition : (0 voix)

Abstention : (0 voix)

Vote pour : (22 voix) Mme ARNAULT (+ pouvoir de Mme CHAIGNEAU), MM. OSMOND (+ pouvoir de Mme GAURIER), DESROSIERS, Mmes DEVALLÉE, DRAPEAU, GOBLET, LAFLEURE, MM. PAUL (+ pouvoir de Mme PINSON), RUEL, GARCERA, Mmes DUPONT, CHARRIER, MARCHAIS, M. RUELLAND, Mme GRASSIN (+ pouvoir de Mme BOISSÉ), MM. THOMAS, MARTINS COIMBRA, LANDEMAINE.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité des présents ou représentés, autorisent la Présidente et/ou le Directeur Général à ester en justice conformément à l'article R 421-16 et au décret du 26 avril 2022, et chargent Monsieur TRIOLLET, Directeur Général, d'intenter au nom de l'Office les actions en justice ou de défendre les intérêts de VAL TOURAINE HABITAT dans les cas définis ci-après :

- Litiges concernant les rapports locatifs (baux d'habitation, baux commerciaux) ;
- Litiges concernant les marchés publics et/ou l'exécution des contrats ;
- Litiges concernant l'urbanisme et le droit de la construction à l'exception des litiges concernant une collectivité territoriale ;
- Litiges concernant le droit social ;

avec faculté de délégation à un salarié de VAL TOURAINE HABITAT ou l'avocat désigné aux fins de représentation de l'Office.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT